



**Comté de Lotbinière
Municipalité Saint-Sylvestre**

Assemblée régulière du conseil de Saint-Sylvestre tenue **le 14 août 2017** à 20 heures, à la Salle Bonne Entente, sous la présidence du maire, monsieur Mario Grenier, et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Monsieur Gilbert Bilodeau, conseiller # 1
Madame Maryse Lapointe, conseillère # 2
Monsieur Roland Gagné, conseiller # 4
Monsieur Raynald Champagne, conseiller # 6 (arrivé à 20h05)

Monsieur Roger Couture, conseiller #3, est absent,
Monsieur Étienne Parent, conseiller # 5, est absent.

Résolution numéro 93-2017
Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Roland Gagné, appuyé par Gilbert Bilodeau et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Résolution numéro 94-2017
Adoption du procès-verbal du 4 juillet 2017

Il est proposé par Roland Gagné, appuyé par Maryse Lapointe et résolu à l'unanimité que le procès-verbal du 4 juillet 2017 soit adopté tel que préparé par la secrétaire.

Résolution numéro 95-2017
Dérogation mineure pour Pierre Laplante

Attendu qu'une demande de dérogation mineure a été présentée par madame Doris Lehoux et monsieur Pierre Laplante, concernant la non-conformité de la marge latérale gauche sur les lots 4 212 800 et 6 023 005; que cette demande a été présentée dans le cadre d'un projet de construction d'un édifice à quatre logements; que les membres du comité consultatif en urbanisme ont étudié la demande de dérogation; que les membres du comité consultatif recommandent la dérogation, mais demandent à madame Lehoux et monsieur Laplante d'avoir l'accord écrit du voisin de gauche; que cette autorisation écrite a été transmise à la municipalité, en conséquence, il est proposé par Gilbert Bilodeau, appuyé par Maryse Lapointe et résolu à

l'unanimité que les membres du conseil de la municipalité de Saint-Sylvestre accordent la dérogation mineure présentée par madame Doris Lehoux et monsieur Pierre Laplante.

Résolution numéro 96-2017

Exclusion de la gestion de l'offre de toute renégociation de l'ALÉNA

Considérant que le secteur laitier québécois est un moteur économique pour l'ensemble des régions du Québec, en générant quelque 82 000 emplois directs et indirects et 1,3 milliard de dollars en contribution fiscale;

Considérant que, lors d'une conférence de presse tenue au Wisconsin le 18 avril dernier, le président américain, Donald Trump, a accusé le secteur laitier canadien de faire du tort aux producteurs américains qui vendaient du lait diafiltré au Canada, en prétextant que le Canada avait des pratiques commerciales déloyales avec la nouvelle classe d'ingrédients laitiers qui vient d'être mise en place;

Considérant que le président Trump avait préalablement indiqué sa volonté de renégocier l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA);

Considérant que l'ALÉNA exclut le secteur laitier canadien de toutes concessions de marché supplémentaire que celles prévues par l'Accord sur l'agriculture de l'Organisation mondiale du commerce (OMC);

Considérant que, malgré cette exclusion, depuis l'entrée en vigueur de l'ALÉNA, les importations de produits laitiers des États-Unis au Canada sont passées de 24 000 tonnes, d'une valeur de 50 millions de dollars, à plus de 177 000 tonnes, valant plus d'un demi-million de dollars et représentant les trois quart de l'ensemble des importations canadiennes de produits laitiers;

Considérant que l'inclusion de la gestion de l'offre dans les négociations de l'ALÉNA ouvrirait la porte à de nouvelles concessions de marché et causerait des pertes de revenus et d'emplois, ce qui serait dommageable pour le secteur laitier mais aussi pour les collectivités rurales de partout au Québec et au Canada;

Considérant que tous les pays ont des politiques agricoles et des secteurs sensibles à préserver dans le cadre de leurs relations commerciales;

Considérant que la gestion de l'offre est un modèle agricole légitime qui permet aux producteurs de tirer un juste revenu du marché, sans subvention, tout en apportant des retombées positives pour l'ensemble de la société, tant au plan social et de la sécurité alimentaire qu'au plan économique;

Considérant que la gestion de l'offre assure aux consommateurs un panier de produits laitiers de grande qualité à un prix qui se compare avantageusement à celui payé ailleurs dans le monde;

Considérant que, tant le gouvernement du Québec que celui du Canada ont, à de multiples occasions, au cours des dernières années, réitéré leur appui à la gestion de l'offre;

Pour toutes ces raisons, il est proposé par Roland Gagné, appuyé par Raynald Champagne et résolu à l'unanimité, que le conseil municipal de Saint-Sylvestre demande au gouvernement du Canada d'exclure la gestion de l'offre de toute renégociation de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) afin de s'assurer que préserver intégralement la gestion de l'offre.

Avis de motion

Le conseiller Gilbert Bilodeau donne un avis de motion qu'il y aura adoption par règlement soit le 106-2017, à la séance de septembre, du règlement harmonisé sur la sécurité publique et la

Résolution numéro 97-2017

Adoption du premier projet de règlement 107-2017

Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés

Il est proposé par Gilbert Bilodeau et résolu à l'unanimité d'adopter le premier projet de règlement 106-2017, soit le règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés; que cette demande est faite par la MRC de Lotbinière afin de rendre tous les règlements uniformes sur son territoire; que tous les membres du conseil confirment qu'ils en ont pris connaissance.

Résolution numéro 98-2017

Conservation des milieux humides et hydriques (projet de loi 132)

Considérant que le gouvernement se propose d'adopter un projet de loi sur la protection des milieux humides;

Considérant que les municipalités de Lotbinière sont situées dans la plaine du Saint-Laurent et par conséquent jalonnées d'espaces visés par ce projet de loi;

Considérant que pour assurer leur vitalité et être en mesure d'offrir les mesures de rétention de leur population, inscrite dans sa planification stratégique, les municipalités doivent agrandir leur périmètre urbain;

Considérant que ces périmètres doivent s'agrandir autour des périmètres existants, que les nouveaux espaces autorisés au développement par la CPTAQ sont ceux moins propices à l'agriculture et que par conséquent, ils sont plus susceptibles d'être humides;

Considérant que les compensations financières qui sont proposées dans le projet de loi sont considérables et qu'elles auront un impact direct sur le prix des terrains à construire et indirectement sur l'attraction des nouveaux résidents;

Considérant la volonté du gouvernement de confier aux MRC de nouveau pouvoir en matière de gestion du territoire;

Considérant le mémoire élaboré par notre Fédération sur le sujet; il est proposé par Gilbert Bilodeau, appuyé par Raynald Champagne et il est résolu à l'unanimité;

De signifier au gouvernement notre appui formel à la position de la FQM présentée dans son mémoire sur le projet de loi 132, plus spécifiquement, nous sommes d'avis :

- Que la définition des milieux doit être plus restrictive,
- Que les petits espaces humides en milieu urbain doivent être exemptés (0.3 ha)
- Que les compensations financières soient beaucoup moins importantes,
- Que ces compensations soient laissées aux municipalités ou aux MRC concernées,

- Que le programme de gestion de ces milieux soit supporté par le gouvernement.
- D'acheminer cette résolution au Ministre de l'environnement, au député de Lotbinière, à la FQM et aux municipalités de Lotbinière.

Avis de motion

Le conseiller Gilbert Bilodeau donne un avis de motion pour le règlement 107-2017 qui concerne à modifier l'entente relative à la cour municipale commune de la MRC de Lotbinière.

Résolution numéro 99-2017

Adoption du premier projet de règlement 108-2017

Attendu que la MRC de Lotbinière désire apporter des modifications au niveau de son règlement sur l'entente relative à cour municipale commune de la municipalité régionale de comté de Lotbinière; qu'un projet de règlement est présenté; il est proposé par Gilbert Bilodeau et résolu à l'unanimité d'adopter le premier projet de règlement; que les membres du conseil déclarent en avoir pris connaissance.

Résolution numéro 100-2017

Demande de soutien financier au Club FADOQ St-St-Sylvestre

Attendu que le Club Fadoq de Saint-Sylvestre a présenté une demande de financement pour les jeux provinciaux des aînés à Alma du 12 au 14 septembre; qu'une équipe formée de quatre personnes a remporté une médaille de bronze à la marche prédiction en équipe; qu'ils iront défendre leur titre à cette compétition à Alma; que les frais de participation sont en parti assumés par les participants; que le Club Fadoq de St-Sylvestre peut difficilement les aider, il est proposé par Roland Gagné, appuyé par Maryse Lapointe et résolu à l'unanimité de verser un don au montant de \$ 250 au Club Fadoq de Saint-Sylvestre pour cette activité.

Résolution numéro 101-2017

Dépenses pour l'ameublement extérieur au terrain de pétanque

Attendu que le Club FADOQ a réalisé une deuxième phase au projet d'aménagement au terrain de pétanque (tables et chaises ainsi qu'un cabanon); qu'ils ont dû acheter de l'huile pour les tables et les chaises afin de les préserver plus longtemps, ainsi que des balais pour balayer les lieux; attendu que ces dépenses n'étaient pas prévues dans leur demande dans la subvention du programme des nouveaux horizons; attendu que ce projet a été réalisé pour l'amélioration des lieux de la municipalité; que le montant demandé est de \$ 240, soit \$ 190 pour l'huile et \$ 50 les balais, en conséquence, il est proposé par Maryse Lapointe, appuyé par Roland Gagné et résolu à l'unanimité de verser un montant de \$ 240 au Club FADOQ St-Sylvestre pour les dépenses reliées à cet aménagement.

Résolution numéro 102-2017

Contribution annuelle à la Croix Rouge Canadienne

Attendu que les municipalités locales doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, notamment la loi sur la sécurité civile, la loi sur les cités et villes, le code municipal;

Attendu que la Croix-Rouge est un organisme humanitaire sans but lucratif possédant des ressources et de l'expertise susceptible d'aider et de supporter, à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics, les municipalités, lors d'un sinistre mineur ou majeur et ce, selon les disponibilités de ses ressources humaines et matérielles;

Attendu la volonté de la municipalité de Saint-Sylvestre et de la Croix-Rouge de convenir d'une entente écrite;

En conséquence, il est proposé par Roland Gagné, appuyé par Raynald Champagne et résolu à l'unanimité que la municipalité Saint-Sylvestre verse sa contribution annuelle de \$ 0.16 per capita pour la période de septembre 2017 à août 2018.

Résolution numéro 103-2017

Don au Club Kiwanis

Attendu qu'une demande de contribution financière a été présentée par le Club Kiwanis de Sainte-Marie de Beauce; que cet organisme ramasse des dons afin de venir en aide aux familles pour des soins, soutien et formations; que cet organisme tient différentes activités de financement; que la municipalité de Saint-Sylvestre bénéficie de cette aide lors des paniers de Noël; en conséquence, il est proposé par Gilbert Bilodeau, appuyé par Raynald Champagne et résolu à l'unanimité de verser un don au montant de \$ 100 au Club Kiwanis lors de leur déjeuner des gens d'affaires du 20 septembre prochain; que cette activité est principalement pour soutenir l'arbre magique à l'occasion de Noël.

Résolution numéro 104-2017

Consultation sur règlement concernant la protection des boisés et l'implantation de composteur de carcasses d'animaux

Il est proposé et résolu à l'unanimité de fixer la période de consultation du règlement sur la protection des boisés ainsi que sur l'implantation de composteur de carcasses d'animaux au jeudi 31 août 2017, de 13 heures à 18 heures au bureau de la municipalité.

- La demande de passage pour un tuyau est reportée à la prochaine séance, soit celle de septembre.
- La demande d'appui financier à Chantal Gravel est rejetée.

Rencontre des personnes et période de questions des citoyens

Monsieur Jean-Philippe Breton est venu demander où était rendu le processus du règlement pour la superficie des garages. Le dossier sera à l'étude cet automne et début de l'hiver. De plus, il a reçu une lettre de la Commission scolaire Beauce-Etchemin disant que son enfant, débutant la maternelle, ne pourra pas prendre l'autobus. Nous allons entrer en communication avec la commission scolaire Beauce-Etchemin à ce sujet, et leur faire mention qu'une entente avait été prise, pour les années scolaires 2016-2017 et 2017-2018, afin que tous les enfants de la zone urbaine prennent l'autobus lors du chantier de construction du projet éolien.

Rapport des comités

Bibliothèque : Fermée durant les vacances de la construction.

Loisirs : Terrain de jeux, les deux semaines de la construction ont été assez tranquilles, de 4 à 11 enfants/jour. Le coordonnateur fera une évaluation de l'été lorsque tout sera terminé.

Balle pour les jeunes le mardi soir, une vingtaine d'enfants sont présents.

Patinoire, il faudra penser à refaire des bandes et un peu de peinture.

Matières résiduelles : La peinture sur le camion a fait vraiment une différence et ça va prolonger sa durée de vie.

Centre Multifonctionnel : Rien de spécial

Inspecteur municipal :

- fauchage en bordure des fossés à la fin juillet, nous en avons fait pour \$ 10 000.
- Traçage des lignes de rues, cédulé pour la semaine du 14 août.
- Le 17 juillet, nous avons eu une rencontre avec Allen Entrepreneur Général et la Firme WSP en vue des travaux du système de dé phosphatation aux étangs aérés prévu en octobre.
- Fissures dans la route Montgomery, deux possibilités, soit pavage SM pour \$ 1.49/m pour un budget de \$ 10 000 ou Nicolas Lachance à \$ 2/m avec séchage en 10 minutes. Les membres du conseil optent pour Pavage SM et le tout devra être fait avant la fin d'août, soit avant la livraison des composantes d'éoliennes.
- Rapiéçage d'asphalte, des soumissions ont été demandées, les prix varient aux alentours de \$ 300-325/tonne. Le conseil décide de ne pas en faire cette année, car il y a encore beaucoup de trafic dû au chantier éolien.
- Gravier remis dans le rang Ste-Marguerite, soit après Germain Giroux jusqu'à l'asphalte au début de la côte. Il faudra aller faire des saignées en bordure du fossé dans la côte afin de conduire l'eau pour éviter les dommages.

- Travail au niveau de la bordure du pont au lac au chaudron, de l'empierrement en bordure et aux approches du pont a été fait durant les vacances de la construction.
- Des lumières de rues ont été installées aux intersections suivantes : Ste-Catherine/St-Paul, St-Pierre/Ste-Marie Ouest et Montgomery/ Ste-Marie Ouest. Il reste les endroits suivants à faire St-José/Beaurivage, St-Jean/Clark et St-Frédéric/St-Paul.
- L'ancienne salle, une soumission a été déposée par Maçonnerie Savoie et Berthiaume pour les réparations de la brique. L'évaluation faite est au montant de \$ 11 960. Certains endroits sont assez urgents.
- Des soumissions ont aussi été demandées pour changer le tapis à la vieille salle, celui-ci est usé et difficile d'entretien. Différentes possibilités s'offrent, préart, tapis, planchette et recouvrement de vinyle pour les escaliers.

Résolution numéro 105-2017

Réfection de maçonnerie à la salle municipale

Attendu qu'il y aurait quelques réparations à faire au niveau de la brique, sur le bâtiment de l'ancienne salle municipale ; qu'une soumission pour des travaux de maçonnerie a été demandée à Maçonnerie Savoie et Berthiaume ; qu'il est possible de réaliser ces travaux assez rapidement ; que la soumission déposée est au montant de \$ 11 960.00 plus taxes, il est proposé par Roland Gagné, appuyé par Gilbert Bilodeau et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de Maçonnerie Savoie et Berthiaume, pour les travaux de maçonnerie à effectuer à l'ancienne salle municipale afin de la préserver.

Résolution numéro 106-2017

Revêtement de plancher à l'ancienne salle municipale

Attendu que la durée de vie du tapis en place tire à sa fin ; attendu qu'il devient difficile d'entretien ; attendu que nous avons regardé quelques propositions de revêtement à installer ; attendu que nous avons consulté La Cave à Tapis Inc. pour nous guider dans les choix de revêtement à installer à l'ancienne salle municipale ; il est proposé par Gilbert Bilodeau, appuyé par Roland Gagné et résolu à l'unanimité d'opter pour des planchettes sur le plancher du bas ainsi qu'une marche mono pièce pour les escaliers montant au deuxième étage ; que l'estimation proposée est environ \$ 5000 plus taxes et ce avec l'installation comprise, qu'une grille gratte pied soit installée à l'entrée ; que s'il est nécessaire de faire des réparations au plancher, de demander à Construction Simon Nappert de les effectuer ainsi que la pose de contre marche dans les escaliers.

M.R.C. : Pas de rencontre en août. Avis de motion pour les deux règlements au niveau de la MRC à adopter.

Pompiers : Il faudra penser au recrutement au cour des prochaines semaines.

Développement local : Discussion avec les affaires municipales le 10 août concernant notre demande de financement, notre dossier serait rendu à l'étape finale. Nous devrions avoir des nouvelles prochainement.

Pont couvert, on attend un retour d'Olivier Bourque de chez WSP pour un suivi sur le dossier.

Achat des terrains de Josette et Yves Bilodeau, nous ferons les démarches pour les acquérir. Les membres du conseil mandatent le maire et la directrice générale pour faire les rencontres avec ces propriétaires.

Corporation DÉFI : Pas eu de rencontre dernièrement.

Comité éolien : Peu de travaux ont été effectués durant les vacances de la construction. Les permis de transport pour les composantes n'ont pas encore été délivrés. Le pont temporaire du rang St-Paul est une problématique, puisqu'aucune demande n'a été présentée au MTQ.

Nous avons redemandé que Boréa Construction de remettre du calcium dans les rangs Ste-Catherine, St-Paul et St-Frédéric.

Présentement, il y a 35 fondations de coulées, tous les chemins d'accès sont complétés, le bois est sorti à 75 %, retard important sur la pose du réseau collecteur. Présentement, il y a deux semaines de retard sur la livraison des composantes, les grues et travailleurs étaient prêts le 7 août, certains travailleurs ont été retournés à la maison. C'est des pertes de \$ 1 million/semaine. La mise en service pour le 1^{er} décembre est encore possible, mais il ne doit plus survenir trop de problématique.

Social du parc Éolien Mont Sainte-Marguerite, le 23 août au Domaine du Radar de 16 heures à 19 heures avec souper méchoui, les élus sont invités.

Résolution numéro 107-2017
Adoption des comptes à payer

Il est proposé par Roland Gagné, appuyé par Gilbert Bilodeau et résolu à l'unanimité que les comptes suivants soient acceptés à partir du numéro 6714 à 6812 inclusivement tel que présentés dans le rapport.

Questions diverses: Grand ménage dans les bureaux de la municipalité suite aux travaux effectués dans l'école L'Astrale.

Résolution numéro 108-2017

Grand ménage des bureaux municipaux et du salon des jeunes

Attendu des travaux ont été effectués dans l'édifice de la commissions scolaire Beauce-Etchemin, soit à l'école primaire L'Astrale, que la municipalité occupe ses espaces bureau à cet endroit ; qu'il n'a pas de firme spécialisée pour faire un grand ménage suite à ces travaux ; attendu que la tâche est beaucoup plus importante qu'à l'habitude ; il est proposé par Gilbert Bilodeau, appuyé par Maryse Lapointe et résolu à l'unanimité de mandater Martin Bélanger de l'entreprise Entretien Beauce.com pour effectuer le grand ménage des bureaux de la municipalité ainsi que le salon des jeunes; que la facture soit envoyée à la Commission Scolaire Beauce-Etchemin.

Levée de l'assemblée est faite à 21 heures 50 minutes, l'ordre du jour étant épuisé.
Adopté à la séance du 11 septembre 2017.

Mario Grenier

Ginette Roger

Je, Mario Grenier, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal
